



A vos cultures

N°1 – 31 janvier 2024

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations de sept parcelles de colza de l'Allier saisies dans le cadre du bulletin de santé du végétal.
Premier bulletin de santé du végétal prévu semaine prochaine.

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Réaliser rapidement vos pesées de biomasse sortie hiver si ce n'est pas déjà fait.

Remettre vos cuvettes jaunes rapidement afin de déterminer l'arrivée et d'estimer la pression charançon sur vos parcelles.

Colza :

Charançon de la tige du colza : premières captures en ce début de semaine, les captures devraient s'intensifier au vu des conditions météo annoncées mais, il est encore trop tôt pour intervenir. Suivre notre prochain bulletin.

Larves de grosses altises : quelques tests Berlèses sont en cours. Les premiers résultats présentent de nombreuses larves mais principalement des L1, ceci est dû à un vol de grosses altises tardif. Accompagner la reprise de végétation des colzas avec le premier apport d'azote devrait également permettre, en favorisant la croissance des plantes, de limiter leur impact.

COLZA

STADES : reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles stade BBCH 30 (C1) pour six parcelles sur sept observées cette semaine. La septième parcelle, plus en altitude n'a pas atteint C1 mais présente 30% de plantes à ce stade. (Rappel un stade est atteint quand 50% des plantes sont à ce stade).

Rappel sur la mise en place des cuvettes jaunes :

Placer les cuvettes (sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure.

Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

RAPPEL DES STADES :

Stade C1 : Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

Stade C2 : Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



CHARANCON DE LA TIGE

Les températures actuelles sont favorables à l'activité de ce ravageur.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



| | Charançon de la tige du colza | Charançon de la tige du chou |
|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Tailles | 3 à 4 mm | 2.5 à 3 mm |
| Aspect du corps | Gris cendré à noir | Gris cendré |
| Extrémité des pattes | Noire | Rousse |
| Nuisibilité | Forte | Nulle |

A ce jour, on note la présence du charançon de la tige du colza dans trois parcelles avec chacune une capture et la présence du charançon de la tige du chou dans quatre parcelles avec de 6 à 17 captures.

Rappel du stade de sensibilité : à partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Il est encore trop tôt pour intervenir. Suivre nos prochains bulletins.

LARVES D'ALTISES :

Pour les parcelles n'ayant pas atteint, C1 les colzas restent en phase de sensibilité. La fin du risque interviendra avec la montaison. Néanmoins les premiers résultats des tests Berlèse indiquent surtout la présence de larves au stade L1 qui ne devraient pas pouvoir atteindre le cœur des plantes avant le début de la montaison.

Vous pouvez à nouveau réaliser un test Berlèse lors de vos pesées sortie d'hiver qui sont à réaliser rapidement.

Retrouvez sur le site de Terres Inovia la méthode Berlèse :

[https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese-
?inheritRedirect=true&redirect=%2Frecherche%3Fq%3Dm%25C3%25A8thode%2BBerl%25C3%25A8se](https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese-?inheritRedirect=true&redirect=%2Frecherche%3Fq%3Dm%25C3%25A8thode%2BBerl%25C3%25A8se)

Accompagner la reprise de végétation des colzas avec le premier apport d'azote devrait également permettre, en favorisant la croissance des plantes, de limiter leur impact.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Christelle Johannel

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

